



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 27 novembre 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présent(s) : Olivier FREMIOT

Absent(s) Excusé(s) : Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Reports/Modifications

*Obligations des Clubs

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	11/01/2026 Tirage le 04/12/25	08/02/2026 Tirage le 15/01/26	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Seniors	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U18	Tour 2	Cadragage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U18	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 U16	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U16	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 CDM			1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité CDM			¼ de Finale		½ Finale
Coupe 77 Vétérans	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité Vétérans	Cadragage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe 77 +45 ANS			1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité +45 ANS			1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale

Date de jeu :	31/01/2026 Tirage le 04/12/25	07/03/2026 Tirage le (.....)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15		1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U15		¼ de Finale		½ Finale
Coupe 77 U14	Cadragage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale
Coupe Comité U14	Cadragage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	¼ de Finale	½ Finale

Coupe 77 U14 - Matches en retard du Tour 2

*13/12/2025 Lieusaint 21 – Pontault Portugais 21

*Match Ent Espb Usbpo 21 – Combs 21 initialement prévue le 22/11/2025)

- Arrêté de fermeture des installations de Perthes, reçu dans les délais le 22/11/2025 ;
- Impossibilité d'inverser automatiquement la rencontre en raison de l'occupation du terrain de Combs ;
- Arrêté de fermeture totale hors délais de Combs-la-Ville, reçu le 23/11/2025 ;

En application des articles 6 et 18 du Règlement de la Coupe,

La Commission décide :

Match reporté au 13/12/2025 et inversé, à jouer sur les installations du club de COMBS LA VILLE

Coupe Comité U14 - Matches en retard du Tour 2

*13/12/2025 Moret Veneux 21 – Courtry F 21

*Chatelet 21 –Bussy 23 (date initiale de jeu le 22/11/2025)

- Arrêté de Fermeture de Chatelet en Brie, reçu dans les délais le 22/11/2025
- Impossibilité d'inverser automatiquement la rencontre en raison de l'occupation du terrain de Bussy ;

En application des articles 6 et 18 du Règlement de la Coupe,

La Commission décide :

Match reporté au 20/12/2025 et inversé, à jouer sur les installations du club de BUSSY.

*Nanteuil 21– Noisiel 22(date initiale de jeu le 22/11/2025)

- Arrêté de Fermeture de Nanteuil les Meaux reçu dans les délais le 22/11/2025
- Impossibilité d'inverser automatiquement la rencontre en raison de l'occupation du terrain de Noisiel ;

En application des articles 6 et 18 du Règlement de la Coupe,

La Commission décide :

Match reporté au 20/12/2025 et inversé, à jouer sur les installations du club de NOISIEL.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
55162847	22/11/25	U14	CP COMITE	CHAMPENOIS 21	MEAUX CS 23	50€
53544178	23/11/25	CDM	D1	HERICY 5	PONTHIERRY 5	50€
54686595	23/11/25	CDM	D2A	ST THIBAUT FC 6	LAGNY 5	50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
55083662	16/11/25	SENIORS CP COMITE	SERVON 3	CLAYE S.3	80€
Score transmis par l'arbitre officiel : 1-4					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (0 but) à l'équipe recevante Servon 3, l'équipe visiteuse Claye Souilly qualifiée pour le tour suivant, conservant le bénéfice des buts marqués (4 buts) lors de la rencontre.					

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends des 2 au 23 novembre 2025 :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le mercredi 3 décembre.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

08/11/25	U14 D4 Poule E	Cesson VSD 22 – Alliance 77 21	Feuille papier
08/11/25	U15 D2 Poule C	Bois Le Roi 1 – Marolles 1	Feuille papier
09/11/25	SENIOR D2 Poule B	MGC 2 – Nangis 1	Feuille papier
09/11/25	U16 Coupe 77	Mormant 21 – Bagneaux 21	Feuille papier
09/11/25	U18 Coupe 77	Pays de Bieres 21 - Champenois 21	Feuille papier
09/11/25	CDM Coupe 77	FC Muscle 5 – Ponthierry 5	Feuille papier
15/11/25	U14 D4 Poule C	Courtry acad 22 – Villenoy 21	Feuille papier
16/11/25	Seniors Coupe Comité	Servon 3 – Claye Souilly 3	
23/11/25	Seniors D3 Poule A	Brie FC 2 – Claye Souilly 3	Feuille papier
23/11/25	Vétérans D2 Poule C	Lesigny 32 – Dammarie FC 31	Feuille papier

Week-ends des 2 au 23 novembre 2025 :

02/11/25	U16 D1	Claye 22 – Gretz 21 *	1 ^{er} avertissement Gretz 21
02/11/25	U16 D3 Poule	Gretz 23* – Buccenne 21	1 ^{er} avertissement Gretz 23
08/11/25	U14 D4 Poule F	OL Loing 22 – Verneuil 21*	1 ^{er} avertissement Verneuil 21
09/11/25	Senior D3 Poule C	VFFA 3 – Esbly 1*	1 ^{er} avertissement Esbly 1
15/11/25	U14 D4 Poule F	Verneuil 21* - Ponthierry 22*	1 ^{er} avertissement Ponthierry 22- 2 ^{ème} avertissement Verneuil 21 100€
22/11/25	U14 Coupe Comité	Champenois 21* – Meaux 23*	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
23/11/25	U16 D3 Poule A	Villeparisis 22 – Trilport 21*	1 ^{er} avertissement Trilport 21
23/11/25	U18 D3 Poule C	CPSP 22 – Savigny FC 22*	1 ^{er} avertissement Savigny FC 22

- * pas de connexion

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 29 et 30 novembre 2025

MATCH 53547610 LOGNES 21 – CLAYE SOUILLY 22 U14 D2A du 29/11/2025

26/11/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 53547834 TORCY PVM 24 – SENART M. 23 U14 D2B du 29/11/2025

En raison de l'organisation de la rencontre de Coupe de France le samedi 29/11/2025, opposant l'équipe de Torcy 1 (National 3) et l'équipe du Stade de Reims évoluant en Ligue 2.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 13/12/2025

MATCH 53547835 MAGNY 21 – LIEUSAINT 1 U14 D2B du 29/11/2025

26/11/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

MATCH 53544183 MAISONCELLES 5 – HERICY 5 CDM D1 du 30/11/2025

13/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à Vulaines s/ seine au lieu de Maisoncelles

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

MATCH 54685543 GATINAIS VL 21 – HERICY VS 21 U16 D3F du 30/11/2025

04/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Vulaine s/ seine au lieu de Souppes s/ Loing

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

MATCH 54686095 FORET ES 21 – CHAMPENOIS 21 U18 D3C du 30/11/2025

25/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **FORET ES** pour disputer la rencontre à Champagne s/ seine au lieu d'Acheres la Foret

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPENOIS

Week-end du 06 et 07 décembre 2025

MATCH 54706377 BOMBONNAISE 21 – MELUN FC 24 U14 D4E du 06/12/2025

18/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 31/01/2026 au lieu du 06/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MELUN FC

MATCH 53546106 FC REBAIS 31 – CHATELET 31 VETERANS D3B du 07/12/2025

25/11/2025- Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FC REBAIS** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 07/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHATELET

MATCH 54685204 LE MEE 22 – LIEUSAIN 21 U16 D3E du 07/12/2025

18/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **LIEUSAIN** pour disputer la rencontre le 23/11/2025 au lieu du 07/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

Week-end du 13 et 14 décembre 2025

MATCH 54696444 MAGNY FC 22 – PONTAULT UMS 22 U14 D3C du 14/12/2025

16/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 23/11/2025 à 11H00 au lieu du 14/12/2025 à 13H00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 53544194 MAISONCELLES 5 – PONTIERRY 5 CDM D1 du 14/12/2025

13/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à St Fargeau Pontierry au lieu de Maisoncelles

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTIERRY

MATCH 54687637 OZOUER LE V. 31 – PROVINS MJC 31 VETERANS D4B du 14/12/2025

19/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PROVINS MJC** pour disputer la rencontre le 30/11/2025 au lieu du 14/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OZOUER LE VOULGIS

MATCH 54687606 MOUROUX 31 – MAGNY 31 VETERANS D4B du 14/12/2025

27/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 12/04/2026 au lieu du 14/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MAGNY

MATCH 54385554 GATINAIS VL 21 – CPSP 22 U16 D3F du 14/12/2025

04/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Provins au lieu de Souppes s/ Loing

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

MATCH 53550363 PONTAULT UMS 21 – VILLEPARISIS 21 U18 D2B du 14/12/2025

En raison de l'organisation de la rencontre du 1^{er} Tour Fédéral de Coupe Gambardella le dimanche 14/12/2025 opposant l'équipe de Pontault UMS 21 (D2B) et l'équipe de Chantilly 21 évoluant en R1.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 21/12/2025

Week-end du 17 et 18 janvier 2026

MATCH 53546337 GATINAIS VL 31 – HERICY VS 31 VETERANS D3C du 18/01/2026

19/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Vulaine s/ seine au lieu de Souppes s/ Loing

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

Week-end du 07 et 08 février 2026

MATCH 53548479 COUNTRY ACAD. 21 – MONTEREAU 22 U14 D3C du 07/02/2026

12/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 17/01/2026 à 17H15 au lieu du 07/02/2026 à 15h30

Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU

Week-end du 14 et 15 février 2026

MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COUNTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VILLIERS ST GEORGES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/11/2024

« ... Match 54697527 FC Villiers 1 – Vaux La Rochette 1 Seniors D3D du 05/10/2025

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

La Commission décide, au surplus, d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain au club de FC Villiers St. G. pour manquement à la sécurité des terrains en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire.

(.../...) ... »

Considérant que la prochaine rencontre de l'équipe Seniors 1 de Villiers-Saint-Georges est programmée le 07/12/2025 ;

Considérant que la proximité entre la date de décision et celle de cette rencontre est trop réduite, La Commission décide de ne pas appliquer la sanction sur cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission informe le club de Villiers-Saint-Georges que la sanction sera applicable lors de la prochaine rencontre à domicile prévue :

- Le 11/01/2026 – Coupe 77 Seniors – Tour 3 – Cadrage 1/8e de Finale, si le club est recevant,
- Ou à défaut le 25/01/2026 – Champ. Seniors D3D : Villiers-St-Georges 1 – Pontault Portugais 2.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
BOCAGE AMICALE 35	Bocage amicale 35	+45 ANS	POULE F	57 €

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS **DISTRICT**

Considérant que lors de sa réunion du **10/07/2025**, le **Bureau du Comité Directeur du District** a entériné le déclenchement du **Relevé n°54** avec la planification, ci-après :

- édition du relevé le **30/06/2025**

- échéance de paiement fixée au **01/09/2025**

- limite de paiement avant application des dispositions réglementaires le **19/09/2025 à 12h00**

Considérant que le Comité Directeur du 24/09/2025 a pris connaissance de l'état des paiements du relevé arrêté au 30/06/2025, et a décidé de faire application des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District à l'encontre des clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière à compter du 19/09/2025.

Pour mémoire, extrait de l'article 3.5 :

« ... La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière. Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles. La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés.
... »

La date d'effet de la sanction sportive a été fixé au 19/09/2025 par le District.

CLUB DE ESBLY (508334) :

Considérant la régularisation de la situation financière du club d'Esbly, La Commission dit qu'à compter de ce jour, le club est en conformité au regard des dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif Général du District.